

La Commission mixte du commerce canado-américain est chargée de superviser la mise en oeuvre de l'ALE, de résoudre les différends et de s'assurer que l'Accord favorise les intérêts des deux pays.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874